

Décision du maire n° 2024 – 003

Réalisation de travaux pour l'isolation thermique de l'école élémentaire
« Lucien Roux »

La Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020-012 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de l'entreprise Xavier Rambaud pour les travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire « Lucien ROUX »

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;

Considérant que le devis de la société Xavier RAMBAUD pour les travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire « Lucien ROUX » est économiquement la plus avantageuse ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DÉCIDE**Article 1 :**

Signature d'un devis avec l'entreprise Xavier Rambaud, domiciliée 3, rue des Lavandières 07800 Saint Georges les Bains, relatif aux travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire « Lucien ROUX », pour un montant de 7969,50 €.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur le site de la mairie.

Ampliation en sera adressée au le comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 05 juin 2024.

La Maire,



Geneviève PEYRARD.